



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> octobre 2007  
Français  
Original : anglais

Soixante-deuxième session  
**Cinquième Commission**  
Point 128 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme**  
pour l'exercice biennal 2008-2009

## **Incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le rapport établi par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'intention de l'Assemblée générale (A/62/175) présente celles des dépenses administratives de la Caisse pour l'exercice biennal 2008-2009 qui ont des incidences financières sur le budget de l'ONU. Conformément aux dispositions de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée, le Secrétaire général indique ici quelles incidences financières les recommandations figurant dans le rapport susmentionné auraient sur le budget ordinaire de l'Organisation pour l'exercice biennal 2008-2009 si l'Assemblée générale les faisait siennes.

Le montant du crédit supplémentaire qu'il faudrait inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2008-2009 est estimé à 748 200 dollars après actualisation des coûts.



## **I. Introduction**

1. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, des ressources ont été prévues au chapitre I (Politique, direction et coordination d'ensemble) [A/62/6 (Sect. 1)] au titre de la part des dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies prise en charge par l'ONU.

2. D'après le paragraphe 1.31 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, au moment de l'établissement de ce document, le budget d'administration de la Caisse pour l'exercice en question n'était pas prêt et, lorsqu'il le serait, il devrait encore être examiné par le Comité mixte et l'Assemblée générale. Toujours d'après ce paragraphe, les éventuelles incidences sur le budget ordinaire des mesures que prendrait le Comité mixte et de la décision qu'adopterait l'Assemblée concernant le projet de budget de la Caisse pour l'exercice 2008-2009 feraient l'objet d'un état qui serait présenté à l'Assemblée lorsqu'elle examinerait le rapport du Comité mixte.

3. Au paragraphe 1.28 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, il est indiqué que le montant estimatif de 10 553 600 dollars (11 239 900 dollars aux taux de 2008-2009) correspond à la part des dépenses du secrétariat central de la Caisse imputée sur le budget ordinaire, non compris le montant des remboursements dus par les fonds et programmes des Nations Unies [le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)].

## **II. Incidences pour l'ONU des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

4. Le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/62/175) a été publié comme suite aux propositions de l'Administrateur de la Caisse et Secrétaire du Comité mixte. Selon ce rapport, le montant total des crédits demandés, qui s'élève à 18 998 600 dollars (aux taux de 2008-2009), correspond à la part des frais d'administration et d'audit de la Caisse imputée à l'ONU.

5. Les crédits supplémentaires demandés correspondent principalement à des modifications apportées aux effectifs inscrits au projet de budget de la Caisse. Des crédits supplémentaires sont par ailleurs demandés au titre des frais d'audit, de la maintenance et des services informatiques, et de la location de locaux liée à la création de nouveaux postes.

6. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs du secrétariat de la Caisse sont les suivantes : création de 15 nouveaux postes, transformation de 3 postes temporaires en postes permanents, et redéploiement au secrétariat de 2 postes du Service de la gestion des placements. L'augmentation des frais d'audit est liée à la mise en œuvre du plan de travail global proposé par le Bureau des services de contrôle interne pour l'exercice biennal 2008-2009. En ce qui concerne la hausse des crédits demandés au titre de la maintenance et des services

informatiques, elle est imputable à l'exécution de projets dans les domaines de l'informatique et de la gestion.

7. Conformément aux procédures en vigueur, le financement des crédits demandés serait réparti entre le budget ordinaire de l'ONU et le budget des fonds et programmes des Nations Unies. Il est indiqué au paragraphe 1.28 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 qu'un montant représentant 62,2 % du total serait inscrit au budget ordinaire et que le solde serait à la charge des fonds et programmes. Or, compte tenu des dernières données sur le nombre de participants à la Caisse, à partir duquel est calculé le pourcentage susmentionné, celui-ci devrait être relevé à 63,1 %.

8. Si l'on applique ce nouveau pourcentage au montant total des crédits demandés, à savoir 18 998 600 dollars, le montant révisé de la part à imputer sur le budget ordinaire s'établit à 11 988 100 dollars (aux taux de 2008-2009), le montant inscrit au chapitre 1 du projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 étant de 11 239 900 dollars (aux mêmes taux). Il conviendrait donc d'inscrire au chapitre 1 un crédit supplémentaire de 748 200 dollars correspondant à la différence entre le montant précédemment demandé et le montant révisé.

### **III. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

9. **Si l'Assemblée générale approuve les propositions et recommandations faites par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le montant estimatif qui serait à la charge de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009 serait de 18 998 600 dollars (aux taux de 2008-2009), dont 11 988 100 dollars à imputer sur le budget ordinaire et 7 010 500 dollars qui seraient versés à l'Organisation par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF.**

10. **Dans ce cas de figure, il faudra inscrire un crédit supplémentaire de 748 200 dollars au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009. Ce montant sera imputé sur le fonds de réserve.**